



État du parc de lignes : quelles informations les opérateurs peuvent fournir aux collectivités et entreprises

Préparer la sortie du cuivre suppose de connaître précisément son parc de lignes et d'accès. Or, pour une collectivité ou une entreprise multisite, cette connaissance est rarement disponible en interne sous une forme consolidée. Les opérateurs détiennent pourtant une part importante de cette information, et une organisation est fondée à la leur demander. Encore faut-il savoir quelles données existent, sous quelle forme elles peuvent être communiquées, et ce qu'elles permettent ou non de déduire. Cet article fait le point sur les informations d'état de parc mobilisables auprès des opérateurs.

Pourquoi solliciter l'opérateur

L'information interne d'une organisation sur son propre parc est presque toujours incomplète. Les lignes s'accumulent au fil des années, des déménagements, des ouvertures et fermetures de sites, sans qu'un référentiel unique soit tenu à jour. L'opérateur, lui, dispose d'une vision de facturation et d'une vision technique de l'ensemble des accès qu'il exploite pour le compte du client. Solliciter formellement l'opérateur permet donc de confronter la connaissance interne à la réalité contractuelle et technique, et de faire émerger les écarts, lignes payées mais oubliées, accès dont la fonction n'est plus documentée.

L'extrait de parc, document de référence

Le premier document à demander est l'extrait de parc, parfois appelé état de parc ou relevé de parc selon les opérateurs. Il recense l'ensemble des lignes et accès rattachés au compte client. Pour chaque ligne, il précise en général le numéro, le type d'accès, l'adresse d'installation, la date de mise en service et, selon les cas, l'offre commerciale associée. Ce document constitue la colonne vertébrale de tout inventaire. Il transforme une intuition du volume en liste exhaustive et opposable, à partir de laquelle le travail de qualification peut commencer.

Le relevé de facturation détaillé

Complémentaire de l'extrait de parc, le relevé de facturation détaillé apporte la dimension économique et permet un recoupement. Il fait apparaître chaque ligne facturée, son abonnement et ses consommations. Croisé avec l'extrait de parc, il aide à repérer les incohérences : une ligne facturée mais absente de l'inventaire technique, ou l'inverse. Pour une direction financière, ce relevé est aussi l'occasion d'identifier des lignes inactives dont l'abonnement continue de courir, dont la résiliation à la faveur de la migration génère une économie immédiate.

Les informations d'éligibilité et de raccordement

Au-delà de l'existant, la préparation de la migration exige de connaître les possibilités de raccordement de chaque site. Les opérateurs peuvent fournir, adresse par adresse, l'éligibilité aux différentes technologies de remplacement, en particulier la fibre. Cette information est également accessible de façon indépendante via l'outil « Ma connexion Internet » de l'Arcep, ce qui permet de recouper la réponse de l'opérateur. Pour les sites non raccordables à la fibre, cette étape identifie en amont les points qui nécessiteront une solution alternative et qui, faute d'anticipation, deviennent des points de blocage.

Les données spécifiques à la trajectoire cuivre

Dans le cadre spécifique de la fermeture du réseau cuivre, l'opérateur historique met à disposition des informations de trajectoire indiquant, commune par commune et à terme adresse par adresse, le calendrier de fermeture technique. Ces données permettent de rattacher chaque site de son parc à une échéance de coupure. Leur consolidation dans un tableau unique, aux côtés de l'inventaire des lignes, constitue le socle du rétroplanning de migration. Sans cette mise en correspondance entre les lignes détenues et les dates de fermeture, aucune planification réaliste n'est possible.

Ce que l'opérateur ne peut pas dire

Il est essentiel de comprendre les limites de l'information opérateur. Celui-ci connaît les lignes qu'il exploite et leurs caractéristiques techniques ; il ne connaît pas, en règle générale, l'usage métier qui en est fait côté client. Une ligne apparaîtra comme un accès analogique actif, sans que l'opérateur puisse indiquer qu'elle alimente un ascenseur, une alarme incendie ou un terminal de paiement. La qualification des usages reste donc un travail interne, que les données opérateur alimentent mais ne remplacent pas. De même, un parc peut être réparti entre

plusieurs opérateurs, chacun ne fournissant que la vision de son périmètre ; la consolidation d'ensemble incombe au client.

Comment formuler la demande

Pour une collectivité comme pour une entreprise, la demande gagne à être formalisée par écrit auprès du gestionnaire de compte ou du service client professionnel, en précisant les documents attendus : extrait de parc complet, relevé de facturation détaillé, éléments d'éligibilité par site. Il est utile de demander un format exploitable, tableur de préférence, afin de pouvoir traiter les données plutôt que de les ressaisir. Dans un contexte de marché public, ces obligations d'information peuvent être inscrites dès la commande ou rappelées au titre de l'exécution du contrat. La régularité de la demande, réactualisée à l'approche des échéances, garantit un inventaire qui reste à jour tout au long du projet.

Une brique parmi d'autres

Les informations d'état de parc communiquées par les opérateurs sont une brique indispensable, mais une brique seulement. Elles fournissent la liste fiable des lignes, leur localisation, leur coût et les possibilités de raccordement de chaque site. Elles ne disent rien des usages, qui relèvent d'un inventaire interne, ni des équipements raccordés, qui relèvent des contrats de maintenance. La préparation de la fin du cuivre consiste précisément à assembler ces différentes sources en une vision unique et exploitable. L'information opérateur en est le point de départ le plus solide.

Cet article présente un cadre général et ne se substitue pas à une étude adaptée à chaque organisation. Sources : Arcep, outil « Ma connexion Internet » et dossier fermeture du réseau cuivre ; documentation commerciale des opérateurs.

Pour aller plus loin

- [Lignes analogiques : pourquoi un inventaire des usages précis est indispensable](#)
- [Trouver sa date de fermeture du cuivre : mode d'emploi du fichier de trajectoire](#)
- [Check-list de migration : les 10 points à vérifier avant la coupure](#)

Concerné par la fin du cuivre sur vos sites ?

AILERYS Conseil vous accompagne de bout en bout : audit de votre parc, choix des accès et des opérateurs, pilotage de la migration.

[Échanger avec un expert : https://finducuire.info/contact/](https://finducuire.info/contact/)

À lire aussi dans ce dossier

- [Lignes actives ou dormantes ? Les services opérateurs pour auditer son parc avant la fin du cuivre](#)
- [Collectivités : le rôle du maire face à la fin du cuivre](#)
- [Portabilité des numéros : garder ses lignes lors d'une migration télécom](#)
- [ERP et fin du cuivre : obligations de sécurité incendie et ascenseur](#)

Article révisé le 19 août 2026 par FinDuCuivre.info

[*https://finducuire.info/informations-etat-parc-lignes-operateurs-collectivites-entreprises/*](https://finducuire.info/informations-etat-parc-lignes-operateurs-collectivites-entreprises/)